



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Danielle CLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

8 membres présents : BARRET Elodie, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, ORARD Claude, ROBIN Anick.

4 membres représentés : Lydie CHANTEPY (représentée par Danielle CLEMENT)  
Anthony DIPALO (représenté par Cyrille FONTANEZ)  
Chantal COMBET (représentée par Christophe CHALOIN)  
Guillaume FRANDON MOTTET (représenté par Yannick DURAND)

2 membres excusés : Chantal BARRET, Gilles BENOKBA

Secrétaire de séance : Cyrille FONTANEZ

### 1/ CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DES REPAS CANTINE

Madame Le Maire rappelle qu'il avait été abordé, lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2024, la volonté de la municipalité de changer de fournisseurs pour les repas cantine.

La cuisine centrale de Valence Romans Agglo fourni la restauration scolaire de Rochefort-Samson depuis le 01/09/2017.

Sur ces dernières années, plusieurs hausses de prix ont été constatées, tandis que les parents d'élèves ont fait remarquer une baisse de la qualité.

Sur ces constats, et dans le but de proposer une meilleure qualité de repas pour un prix inférieur, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un changement de prestataire pour les repas cantine.

2 prestataires ont été contactés :

- Plein Sud Restauration, basé à Montélier
- Terres de Cuisine, basé à Romans

Pour Plein Sud Restauration, un repas enfant composé de 6 composantes (1 entrée, 1 viande/poisson, 1 légume/féculent, 1 fromage, 1 dessert + pain et serviettes), le prix est de 3.850€ TTC (pas de distinction de prix entre les maternelles et les primaires).

Pour Terres de Cuisine, un repas enfant composé de 6 composantes (1 entrée, 1 viande/poisson, 1

légume/féculent, 1 fromage, 1 dessert + pain), le prix est de 3.798€ TTC pour un repas maternelle et 4.115€ TTC pour un repas primaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Christophe CHALOIN et Chantal COMBET) et 10 POUR, DECIDE :**

**DE CHANGER** de prestataire pour la confection des repas de la restauration scolaire,

**DE RESILIER** le contrat qui lie la commune de Rochefort-Samson à la Cuisine Centrale de Valence Romans Agglo, en respectant un préavis de 6 mois,

**D'ADHERER** à la fourniture des repas cantine auprès du prestataire Plein Sud Restauration à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

*Florane DIAKITE indique proposer le fournisseur Plein Sud car c'est une entreprise locale et adhérente à Agribio Drôme. Plein Sud propose environ 31% de produits bio, et s'approvisionne au maximum dans un rayon de 100km. La cuisine est à proximité (Montélier), les menus sont moins recherchés, plus simple et seront certainement plus appréciés par les enfants.*

*La cuisine centrale de Valence Romans Agglo propose certains aliments qui sont problématique avec les enfants, notamment le pamplemousse.*

*Une feuille de liaison a été mise en place à la rentrée par la cuisine centrale, mais cela n'empêche pas le gaspillage en grosse quantité.*

*Le but de changer de prestataire est d'améliorer la qualité du service. Par exemple, la cuisine centrale proposait des salades en sachet, Plein Sud trie des salades entières.*

*Christophe CHALOIN dit que si l'on donne aux élèves des endives et qu'ils n'en mangent pas chez eux c'est certain qu'ils ne vont pas aimer.*

*Florane DIAKITE rappelle qu'au départ, il était envisagé de travailler avec la cuisine de Chatuzange le Goubet, en liaison chaude. Mais les investissements nécessaires pour le passage en liaison chaude (voiture, bacs gastronomiques et besoin humain) ont poussé à abandonner cette piste.*

*Le contrat signé en 2022 avec la cuisine centrale indique un préavis de 6 mois pour résilier le contrat.*

*Certaines communes aimeraient sortir de la cuisine centrale mais du fait d'avoir un vieux contrat ils seraient sanctionnés d'une pénalité de 6000 €.*

*Avec Plein Sud, on peut résilier avec 3 mois de préavis et pas de pénalités.*

*Christophe CHALOIN trouve qu'il est dommage d'avoir abandonné l'idée du prestataire de Chatuzange. Une liaison chaude est un gain de temps, d'autant que le four est vieillissant.*

*Anick ROBIN répond que cela est très compliqué en logistique et coûte très cher au départ.*

*Christophe CHALOIN dit que des réunions de travail auraient pu être proposées pour connaître mieux le dossier.*

*Florane DIAKITE répond que ce sujet a été abordé plusieurs fois en Conseil Municipal. Les problématiques de la liaison chaude ont déjà été discutés, à savoir l'investissement financier au départ et la gestion des bacs gastronomiques.*

*Christophe CHALOIN répond qu'un de nos agents cantine aurait pu gérer la manutention.*

*Elodie BARRET rappelle qu'une liaison chaude nécessite une voiture ayant pour seul but de transporter les repas.*

*Christophe CHALOIN dit qu'un agent aurait pu utiliser sa voiture personnelle en échange d'un dédommagement kilométrique.*

*Christophe CHALOIN demande quelles communes sont parties de la cuisine centrale ?*

*Danielle CLEMENT répond que la commune d'Eymeux est partie avant la signature du nouveau contrat en 2022.*

*Christophe CHALOIN demande s'il est possible de décommander quelques repas en cas d'absence avec Plein Sud.*

*Danielle CLEMENT répond que oui, cela est possible.*

*Florane DIAKITE rappelle qu'il y a de plus en plus de petits, nous avons donc réellement besoin de 4 personnes pour faire la surveillance*

*Yannick DURAND demande si des repas végétariens sont proposés ?*

*Florane DIAKITE répond que oui, il s'agit d'une obligation avec la loi Egalim.*

---

## **2/ CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un besoin de renfort sur le service cantine au vu du nombre exponentiel d'enfants inscrits en cantine, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3.1° de la loi N° 84-53.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à compter du 10 mars 2025 pour assurer le renfort du service cantine,

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 10 mars 2025 au 4 juillet 2025. Cet agent assurera la fonction d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 heures uniquement sur les périodes scolaires. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

**PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques,

**DIT** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget,

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de travail correspondant.

*Danielle CLEMENT indique qu'il s'agit d'un contrat pour la surveillance périscolaire, qui est proposé à l'agent déjà en poste.*

*Florane DIAKITE indique qu'il s'agit de la référente des maternelles.*

*Christophe CHALOIN demande si l'on peut signer plusieurs CDD d'affilé ?*

*Florane DIAKITE répond que oui. Elle ajoute qu'il s'agit d'un bon élément, très réactif.*

*Christophe CHALOIN demande comment cela se passe si un fonctionnaire se propose pour le poste ?*

*Cyrille FONTANEZ répond que ce poste pas ouvert au titulaire, puisqu'il s'agit d'un emploi « non permanent ».*

### **Points divers :**

- Point sur le plan de maitrise sanitaire

Florane DIAKITE indique que le Plan de Maitrise Sanitaire n'est pas encore tout à fait terminé. Mais se lancer dans cette démarche a eu une utilité par rapport au comportement et gestes des agents de restauration.

Nous avons eu la visite de DDP car ils pensaient que nous faisons la cuisine sur place. L'évaluation a été satisfaisante.

Il manque un vestiaire et des tenues pour les agents.

Il reste aussi quelques travaux à faire comme l'habillage des murs et portes de la cuisine. Il faut que l'on soit habileté pour contrôler l'eau du robinet.

Christophe CHALOIN indique que le SIERS va mettre en place des prélèvements mais cela est très complexe. Et si on ne réalise pas les analyses dans les règles les résultats seront faussés.

Florane DIAKITE ajoute qu'il faut aussi prévoir l'intervention d'une société de dératisation pour un plan de prévention.

Cyrille FONTANEZ indique que nous avons choisi Plein Sud pour la fourniture de repas en liaison froide. Nous sommes donc allés au-delà de ce que nous sommes tenus de faire.

- CMJ : point d'étapes année 2025

Florane DIAKITE indique qu'il s'agit de la dernière année du CMJ car il est calé sur l'année scolaire. Lors de la dernière séance les jeunes ont fabriqué des mangeoires et nichoirs à oiseaux, à donner à la commune ou école.

Un travail est en cours avec l'Amicale Laïque pour l'organisation d'un vide grenier. Le vide-greniers pourrait être le samedi 17 mai à St Mamans.

Florane DIAKITE explique que pour clôturer l'année, il est envisagé de faire une séance découverte d'un service public.

Anick ROBIN demande ce que devient le trail ?

Florane DIAKITE répond que l'USS prend le relai. Il y aura 3 parcours.

Elodie BARRET ajoute que l'ASPTT a déjà fait des repérages.

- Animation pour les 50 ans des 24h cyclistes

Anick ROBIN indique que le 30 août, Rochefort Patrimoine, avec le soutien du comité des fêtes, proposera une rétrospective sur les 24h cyclistes. Le club vélo de Barbières devrait participer aussi.

- Maison de santé

Danielle CLEMENT remercie Claude ORARD et Robert CLEMENT pour leur aide sur le terrain du futur parc.

Christophe CHALOIN indique que l'entreprise de démolition n'a pas rendu le terrain propre, rien n'était trié.

Anick ROBIN dit qu'il faut le faire remonter à DAH et demander un prix.

Christophe CHALOIN dit qu'il n'y a pas de panneaux avec le nom des entreprises choisies.

Danielle CLEMENT indique que les plis seront ouverts prochainement.

- Vente aux enchères d'une maison sur St Mamans

Christophe CHALOIN dit que préempter sur cette vente aux enchères est une bonne idée

Anick ROBIN dit qu'il faut faire attention s'il est envisagé d'installer la bibliothèque car tout repose sur des bénévoles.

Christophe CHALOIN demande pourquoi ne pas en faire une maison des associations ?

Elodie BARRET dit qu'une maison comme celle-ci ne partira pas en dessous de 250 000€

Christophe CHALOIN indique que l'on peut très bien renoncer si le montant est trop élevé. Il faut le prévoir au prochain Conseil Municipal. Combien de temps avons-nous pour préempter ?

Cyrille FONTANEZ lit le courrier reçu en mairie. La mairie a 30 jours pour se positionner après le 20/02/25.

- Action du SIERS

Christophe CHALOIN indique que le SIERS renouvelle ses actions auprès des écoles. Le transport est pris en charge.

Florane dit qu'elle informera la directrice de l'école de RS.